

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que la première étape est d'essayer de parvenir à un règlement bilatéral avec les États-Unis. Des fonctionnaires de mon ministère sont en pourparlers avec un avocat à Washington qui représente les personnes visées. Certains documents existent qui seraient utiles mais dont nous ne disposons pas pour un certain nombre de raisons. Lorsque nous aurons épuisé cette possibilité, nous prendrons alors une décision quant au recours devant une instance internationale. Il est certain que nous étudions le droit international à ce sujet et nous pensons que pas mal de faits nous permettent d'envisager d'intenter des poursuites devant la Cour internationale.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LES AVANTAGES OFFERTS À LA BELL HELICOPTER POUR L'ÉTABLISSEMENT DE SON SITE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre responsable de l'Industrie et du Commerce. Étant donné l'intérêt, bien sûr, que tous les Canadiens . . . et je voudrais faire part au ministre du fait que de ce côté-ci de cette Chambre nous nous réjouissons toujours de l'implantation aussi importante de la Bell Helicopter là où elle se trouve . . . Ma question est donc celle-ci et elle est très simple. Le ministre a souligné l'aide du gouvernement, les avantages en ce qui a trait aux deux sites possibles, à l'époque, dans la province de Québec, c'est-à-dire Bromont et Mirabel. Est-ce qu'il pourrait m'assurer, et assurer en même temps les intéressés de la région des Cantons de l'Est, que les avantages offerts à la Bell Helicopter pour le site de Mirabel étaient les mêmes que si cette compagnie s'était établie à Bromont?

[Traduction]

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à dire que c'est la première fois qu'un député conservateur donne son aval à ce projet. Je suis heureux de voir qu'au moins l'un d'entre eux l'apprécie.

Des voix: Bravo!

M. Lumley: En outre, monsieur le Président, en ce qui a trait aux deux emplacements, la société l'avait, selon moi, réduit à Bromont ou Mirabel. J'ai oublié les chiffres exacts, mais il existait une différence importante sur le plan financier entre ces deux endroits en fonction de la catégorie d'emplacement envisagés au départ. En dernière analyse, monsieur le Président, pour un certain nombre de raisons autres que la question financière, la société a choisi Mirabel.

Questions orales

LES PÊCHES

LES FRAIS DE GESTION DES PÊCHES DE SAUMON DE LA CÔTE OUEST

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches qui sait pertinemment que la valeur des prises de saumon sur la côte du Pacifique s'élève à près de 240 millions de dollars. Or, le coût d'exploitation du ministère sur place est d'environ 84 millions de dollars auxquels il faut ajouter les frais d'exploitation du ministère, à Ottawa. Les frais de gestion variant de 35 à 50 p. 100 de la valeur des prises, le ministre juge-t-il que son ministère abat du bon travail?

L'hon. Pierre de Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, selon moi, il s'agit d'une façon très simpliste de présenter la situation. Le député oublie de dire que le ministère des Pêches et des Océans est bien loin de ne s'occuper que de pêche sur la côte du Pacifique. En effet, nous avons sur place des services hydrographiques, des services de recherche halieutique et océanographique et deux de nos principaux laboratoires. Contrairement au député, j'ai l'intention d'accroître les responsabilités et le budget du ministère sur la côte du Pacifique.

LE NOMBRE DE NAVIRES SE LIVRANT À LA PÊCHE AU SAUMON COMMERCIALE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, toute augmentation du budget coïncide avec une diminution des ressources disponibles. À l'époque, avant que le gouvernement n'impose des restrictions, on comptait environ 20 navires de plus chaque année se livrant à la pêche commerciale. Depuis 1969, suite à la mise en œuvre de restrictions et du programme de rachat, ce nombre est passé à environ 45. Le nouveau programme de rachat proposé est-il une autre excuse pour augmenter le nombre de navires se livrant à la pêche commerciale?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député fait une fois de plus allusion à des rumeurs voulant qu'un nouveau programme de rachat soit lancé. J'ai dit à de très nombreuses reprises qu'aucune décision de ce genre n'avait jamais été prise par le cabinet. Le député a raison de dire que deux programmes de rachat ont déjà été mis en œuvre jusqu'ici, et qu'ils n'ont pas empêché les intéressés d'investir trop et de se livrer à une pêche trop intensive au point de mettre en danger les ressources.

[Français]

M. le Président: A la lumière de ce qui semble se passer, je vais accorder une question supplémentaire à l'honorable député de Joliette. Je voudrais dire au préalable qu'on avait signalé à la Présidence que le député ne voulait poser qu'une seule question. Question supplémentaire: le député de Joliette a la parole.